



## **Ce mercredi, le Parlement wallon dessine notre avenir énergétique !**

Les membres du RwaDE – Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie  
(le CRIOC, la CSC, les Equipes Populaires, la FCSS, FGTB, IEW, la Ligue des Familles, le MOC,  
Solidarités Nouvelles) ;

l'Apere ; Cluster Eco-construction ASBL, le CNCD ; Empreintes ; Greenpeace ;  
l'IDD ; Luttes Solidarités Travail ; Nature & Progrès ; Oxfam Magasins du Monde ; le  
Réseau Eco-consommation ; Revert

**vous invitent aux**

## **Conférence de Presse & Interpellation des parlementaires**

### ***Quels logements pour demain ?***

**Mercredi 18 avril  
à partir de 13 heures 30**

**devant le Parlement wallon  
Rue Notre Dame  
Namur**

Ce mercredi 18 avril, le Parlement wallon doit voter un décret organisant la promotion de la performance énergétique des bâtiments. Appelé à être le principal levier d'une politique de l'énergie dans le secteur domestique, ce décret constitue un enjeu capital.

**Améliorer la performance énergétique des bâtiments, c'est bon pour le climat, l'emploi...** L'ampleur des pertes énergétiques du parc immobilier wallon est telle que l'amélioration des performances permettrait d'engranger des économies d'énergie dans des proportions qu'aucune politique de sensibilisation aux comportements responsables ne pourra égaler. Organiser la rénovation énergétique de nos logements constitue donc un levier majeur dans la lutte contre les changements climatiques, tout en offrant un important gisement d'emplois.

**Améliorer la performance énergétique des bâtiments, c'est aussi assurer le droit à un logement décent.** En effet, face à l'augmentation croissante des prix de l'énergie, les ménages sont et risquent d'être de plus en plus confrontés à une facture énergétique supérieure à leur loyer. La promotion de logements faibles consommateurs d'énergie contribue donc à rendre (plus) effectif le droit constitutionnel à un logement décent.

## **Programme**

- **13 heures30 - Conférence de presse** : Les organisations exposeront leur point de vue sur les enjeux du décret, les questions qu'il soulève et les mesures qui devraient l'accompagner.

- **14 heures - Accueil des parlementaires** : Trois portes seront dressées devant l'entrée du Parlement, chacune d'elle représentant un logement aux performances énergétiques contrastées : un logement « basse énergie », un logement répondant aux normes d'isolation « réglementaires » et une (trop fréquente) quatre façades mal isolée.

Les élus seront invités à passer sous l'une de ces trois portes. A travers ce choix symbolique, ils pourront affirmer l'avenir énergétique qu'ils souhaitent pour les wallons : des logements à 3, à 10 ou à 25 litres équivalent mazout par an et par mètre carré.

**Contact** : Thibaud de Menten, [thibaud.dementen@rwade.be](mailto:thibaud.dementen@rwade.be) - 081/ 73 40 86